

COMMUNE DE GREZIEU-LA-VARENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 6 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six mars à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Grézieu-la-Varenne, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard ROMIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Quorum : 15

Présents : 26 Monia FAYOLLE, Laurent FOUGEROUX, Fabienne TOURAINE, Pierre GRATALOUP, Elodie RELING, Jean-Claude CORBIN, Isabelle SEIGLE-FERRAND, Olivier BAREILLE, Anne-Virginie POUSSE, Gilbert BERTRAND, Nadine MAZZA, Jean-Claude JAUNEAU, Laurence MEUNIER, Jean-Marc CHAPPAZ, Béatrice BOULANGE, Fanny LEBAYLE, Michel LAGIER, Robert NICOLETTI, Christel DECATOIRE, Hugues JEANTET, Eliane BERTIN, Jacques MEILHON, Anne-Marie MATHIEU, Clément PERRIER, Renée TORRES

Absents excusés : Emeric MOREL, Virginie BLAISON, Marc ZIOLKOWSKI

Pouvoirs : 2 Emeric MOREL à Monia FAYOLLE
Virginie BLAISON à Olivier BAREILLE

Secrétaire de séance : Michel LAGIER

Date de la convocation : 28 février 2023

Date d'affichage de la convocation : 28 février 2023

Délibération n° 6

Délibération n° 017/2023 – Election du président de séance pour le vote du compte administratif 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-14,

CONSIDERANT que la présente séance comprend le vote du compte administratif 2022 au cours duquel le maire, s'il peut assister à la discussion, doit se retirer au moment du vote,

CONSIDERANT que le conseil municipal doit élire son président de séance pour l'approbation du compte administratif 2022,

CONSIDERANT que Monsieur Michel LAGIER se présente comme président de séance,

Accusé de réception en préfecture
069-216900944-20230306-060323_0172023-DE
Reçu le 13/03/2023

Après en avoir délibéré,

DESIGNE Monsieur Michel LAGIER comme président de séance pour le vote du compte administratif 2022.

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Bernard ROMIER
Maire de Grézieu-la-Varenne

